

**Attention : Les éléments exposés ci-dessous ne s'appliquent qu'aux Coupes Régionales Qualificatives et non aux Trophées Coupe de France**

			Question	Réponse
<b>ENGAGEMENTS</b>	1	CE	Les engagements devront-ils passer par la FFBB ?	<b>NON.</b> Les engagements sont recueillis par les Ligues Régionales selon la procédure de leur choix.
	2	SO/N	Les engagements sont gérés par qui ? Formulaire fourni par la FFBB ?	<b>La Ligue Régionale.</b> Elle fixe les dates d'engagements et les modalités. <u>La CFS proposera</u> un formulaire type aménageable par chaque structure.
	3	SO	Qui fixe la date d'engagement ?	<b>La Ligue Régionale.</b> Date établie en fonction de la formule envisagée de la Coupe Régionale
	4	N	Les équipes espoirs NF1/NF2/NF3 peuvent-elles être engagées directement en Trophée ?	<b>Les équipes Espoirs LFb, n'ont pas la possibilité de participer au Trophée Coupe de France, ni aux Coupes Territoriales Qualificatives</b>
<b>HANDICAPS</b>	5	N	L'équipe du plus bas niveau peut-elle recevoir tout le temps ?	<b>NON.</b> <u>La CF Sportive impose</u> le point réglementaire sur deux niveaux d'écart car les équipes de NM2 seraient susceptibles de ne jamais recevoir dans certaines Ligues.
	6	CE/SE	Les équipes régionales et départementales sont-elles mises dans le même paquet ?	<b>OUI.</b> Toutes les équipes peuvent participer à une même coupe. <u>La CFS préconise</u> toutefois de prévoir une entrée progressive des équipes dans les Coupes Régionales
	7	CE	Un club peut engager ces deux équipes de CF mais les 2 équipes peuvent-elles se rencontrer avant la finale ?	<b>OUI.</b> Rien ne l'empêche !
	8	O	Pour les LR qui ont déjà une coupe, doivent-ils la supprimer ?	<b>NON.</b> Les coupes existantes doivent seulement être aménagées pour respecter les éléments impératifs. Une Ligue peut également créer une autre coupe spécifique, mais cela provoquera une offre de compétition trop fournie.
	9	O	Qui fixe les horaires des rencontres ?	<b>La Ligue Régionale.</b> Les rencontres seront programmées par les structures locales en fonction de leurs règlements.

**Attention : Les éléments exposés ci-dessous ne s'appliquent qu'aux Coupes Régionales Qualificatives**  
et non aux Trophées Coupe de France

		Question	Réponse
<b>SYSTÈME DE L'ÉPREUVE ET</b>	10	SO	Harmoniser les niveaux de handicaps et les intitulés.
	11	SO	Mettre des exemples pour la grille des handicaps. Est-il possible de des multiples de 7 pour les handicaps ?
	12	SO	Combien de dates seront libérées ?
	13	N	Si on commence cette coupe en fin de saison (N-1) et un club change de division, quel handicap doit être appliquer ?
	14	SE	Est-il possible de donner les équipes juste après Noël ?
<b>DIVERS</b>	15	O / N	Au niveau de l'arbitrage, les arbitres étaient désignés en fonction des niveaux. Qui les désignera ?
	16	O	Les fdm e-Marque seront-elles utilisées ?
	17	N	Coupe gratuite ? Si non, tarif unique ?
	18	O	Quel type de salle doit être utilisé ?
	19	N	Si on commence cette coupe en fin de saison (N-1), garder les tours de coupe pour la saison N+1 sur FBI

**OUI. Les niveaux de handicaps sont définis comme suit :**  
 - Nationale 1 (uniquement en Féminine)  
 - Nationale 2 (et Espoirs PRO A)  
 - Nationale 3  
 - EREG : Le championnat régional qualificatif au championnat de France (une seule division)  
 - AREG : Les championnats régionaux non-qualificatifs au championnat de France (une ou plusieurs divisions)  
 - EDEP : Le championnat départemental qualificatif au championnat régional (une seule division)  
 - ADEP : Les championnats départementaux non-qualificatifs au championnat régional (une ou plusieurs divisions).  
Pas de différence de handicap entre les championnats non-qualificatifs

**OUI.** Les échelons de handicaps seront des multiples de 7.  
(7-14-21-28-35-42)

**La CFS libèrera entre 2 et 4 dates** sur la période de Septembre à Décembre de chaque saison sportive en fonction des impératifs calendaires.

Application du handicap lié au niveau de compétition à la date de la rencontre. Le niveau de compétition change éventuellement au 01/07.

**NON.** Les équipes devront être connues à une date fixée entre le 15 et le 20 décembre de chaque saison.

**La Ligue Régionale. La CFO valide**  
 - Désignation par les CRO  
 - 2 arbitres à aptitude du plus haut niveau des équipes en présence  
 - Application du barème du plus haut niveau des équipes en présence  
 La Ligue devra dans la mesure du possible limiter les distances de déplacements des arbitres pour cette compétition.

**Pas d'obligation.** Les LR prévoit l'utilisation d'e-marque en fonction de leur règlement locaux.

**Gratuité comme c'est le cas actuellement**

La CFST prévoit que les rencontres se déroulent dans une salle classée au minimum niveau H1 (compétitions régionales).

*Pas de réponse à l'heure actuelle. Transmis au Service Informatique pour étude de faisabilité.*

**Attention : Les éléments exposés ci-dessous ne s'appliquent qu'aux Coupes Régionales Qualificatives  
et non aux Trophées Coupe de France**

			Question	Réponse
	20	O/E	Si les règlements régionaux ne prévoient pas de valorisation, quelles sont les valorisations pour l'équipe régionale arrivée en 1/32ème au niveau fédéral ?	Si les règlements régionaux ou départementaux ne prévoient pas que les classements sont établis en prenant en compte les points acquis en Trophée Coupe de France, alors les valorisations sportives sont "perdues". <u>La CFS préconise</u> aux LR d'intégrer cette valorisation dans leurs règlements généraux
	21	O	Les points de valorisation pourraient-êtré attribués uniquement si les clubs concernés sont en règle (chartre de l'arbitrage) ?	<b>NON.</b> Il n'y a pas de relation entre les deux domaines.